

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Paris :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
d'insertions reçues et même payées
à la restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Juillet 1876.

Chronique générale.

D'après la *Patrie*, il aurait été décidé, dans un récent conseil des ministres, que M. Dufaure combattrait la proposition Gatinéau, relative à la cessation des poursuites pour faits se rapportant à la Commune.

On lit dans l'Estafette :

« Voici l'explication qu'on donne du retard qu'a subi la publication à l'Officiel du mouvement préfectoral annoncé depuis si longtemps :

« A l'un des derniers conseils, M. de Marcère, ministre de l'intérieur, aurait présenté ce mouvement à la signature du maréchal.

« Le maréchal aurait pris le projet de décret et aurait simplement promis de l'examiner.

« M. de Marcère aurait insisté, en faisant observer au maréchal que le mouvement préfectoral avait reçu l'approbation du conseil des ministres.

« Le maréchal n'en aurait pas moins persisté dans son dessein de contrôler lui-même les changements soumis à sa signature.

« Les résultats de cet examen seraient encore inconnus à l'heure qu'il est. »

Les journaux républicains contestent ce récit, et disent que le nouveau mouvement préfectoral n'a soulevé aucune difficulté.

Le bruit court dans certains journaux que l'Exposition universelle de 1878 serait ajournée. On nous assure que cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

Depuis longtemps l'Allemagne garde un silence complet sur la question d'Orient. On se demandait quel était son jeu, et surtout si elle entendait se désintéresser du grand drame qui se prépare sur les rives du Danube. Ne sachant rien de Berlin, on tournait ses regards vers la Roumanie, qui depuis neuf ans est une avant-garde prussienne en Orient. Aujourd'hui la Roumanie semble lever un coin du voile qui couvrait la politique prussienne.

Ce n'est pas sans but que la maison de Hohenzolern a placé un de ses princes sur le trône de Roumanie, comme pour avoir un pied en Orient, et un motif d'y intervenir à un moment donné.

Après la révolution qui a renversé le prince Couza, les Roumains étaient en quête d'un prince étranger pour lui confier leurs destinées. Ils se souciaient peu d'un prince prussien, il est bon de le rappeler ; car ils demandaient alors le comte de Flandres, frère du roi des Belges. L'empereur Napoléon, pris déjà de cet aveuglement politique qui lui faisait favoriser les intérêts prussiens, fut un des plus actifs agents qui repoussèrent le comte de Flandres. Il patronna le prince Charles de Hohenzolern, et conseilla son élection aux délégués roumains.

Aujourd'hui, le prince Charles reçoit le mot d'ordre de Berlin. Tous ceux qui ont suivi les événements d'Orient depuis quelques années savent quels efforts il a faits pour prussianiser les provinces moldo-valaques. Il suffit, pour s'en rendre compte, de se rappeler les convois d'instituteurs et d'institutrices expédiés annuellement de Berlin à Bucharest.

Nous attendons avec anxiété de plus amples renseignements sur cette nouvelle si grave. L'entrée dans la lutte du prince Charles aurait à cette heure un résultat décisif, car son armée opérant tout à coup sur le flanc de la Turquie menacerait Constantinople et mettrait en insurrection toutes les provinces voisines de la capitale, et, de

plus, son intervention marquerait la participation subite de l'Allemagne dans le conflit oriental.

La Chambre a validé l'élection républicaine de l'illustre M. Godissart, député de la Martinique, et invalidé l'élection bonapartiste du non moins illustre M. Peyrusse, député du Gers.

Sous prétexte de défendre cette dernière élection, M. Paul de Cassagnac a prononcé un long discours dans lequel il s'est beaucoup moins occupé de M. Peyrusse que de son concurrent M. Jean David, du ministère, du maréchal et de la République.

La lecture de ce débat est une véritable étude de mœurs qu'on ne doit pas négliger de faire.

Voici le compte rendu de la séance :

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du 3^e bureau, tendant à invalider l'élection de M. Peyrusse, à Auch.

M. Paul de Cassagnac, au nom de la minorité du 3^e bureau, combat les conclusions du rapport.

Non-seulement le gouvernement est sorti des limites des convenances et de l'honnêteté parlementaire, mais il a fait de la tromperie électorale. On a trompé le maréchal Président de la République quand on lui a demandé sa signature pour la nomination de M. David à la mairie d'Auch. En effet, cette nomination a été, dès le lendemain, exploitée comme un appui direct donné par le maréchal à ce candidat.

M. David, lors de la Commune, a tenu dans son journal le langage le plus hostile au gouvernement de Versailles. Quand on a présenté à la signature du loyal soldat qui a repoussé l'émeute de Paris le décret nommant maire d'Auch un complice, un participant de la Commune, on l'a trompé indignement. (Vifs applaudissements à droite.)

En 1871, il a déjà été question de M. J. David à la tribune, et sa conduite était flétrie alors par qui ? par M. le garde des sceaux qui a assez souvent changé d'opinion pour

pouvoir enfin être de celle des républicains. (Applaudissements à droite. — Exclamations à gauche.)

Voix à gauche. — A la question !
M. Paul de Cassagnac dit que M. le garde des sceaux aurait seul le droit de l'inviter à rentrer dans la question.

M. Dufaure, garde des sceaux. — Au contraire, je demande qu'on vous laisse dire. (Applaudissements à gauche.)

M. Paul de Cassagnac dit que M. le garde des sceaux a assez souvent changé d'opinion pour être maintenant avec les républicains, après avoir été ministre de Louis-Philippe et du prince Louis-Napoléon. (Exclamations à gauche.)

M. le président dit qu'il ne peut laisser attaquer d'une façon aussi injuste le chef du ministère ; ces personnalités blessantes sont étrangères à la question. La conscience publique et la conscience de la Chambre en feront justice. (Très-bien !)

M. Paul de Cassagnac répond qu'il accepte volontiers le juge devant lequel M. le président le renvoie : il est fort d'une approbation qui lui suffit d'habitude, celle de sa propre conscience. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

L'orateur rappelle les termes sévères par lesquels M. le garde des sceaux, dans une circulaire, qualifiait en 1874 le langage tenu par certaines commissions municipales et spécialement une délibération du conseil municipal d'Auch, qui demandait l'amnistie pour la Commune de Paris et la dissolution de l'Assemblée nationale. Or M. David était le premier signataire de ce document.

Les électeurs ont donc été trompés quand on leur a présenté M. David comme le candidat de l'ordre, de la propriété et de la religion.

Maintenant qu'il ne reste plus d'élections à invalider, on peut le dire sans danger : Jamais la candidature officielle n'a été appliquée plus cyniquement que par le parti républicain.

L'orateur ajoute que les opérations électorales de l'arrondissement d'Auch ont été

Quand j'arrivai, il venait de tirer son habit et il s'approchait de l'eau qui s'engouffrait aux pieds de la pile en formant un grand roufous.

Il entendit venir et voulut se jeter en avant, mais j'eus le temps de le saisir par le milieu du corps.

Il se retourna avec une malédiction, l'obscurité l'empêchait de me voir ; il reconnut seulement ma voix.

— Que fais-tu ici ? que veux-tu ? s'écria-t-il ; ne l'avais-je pas dit de me laisser ? Bas les mains, Pierre Henri, mille tonnerres ! je te dis de me lâcher !

— Non, je ne vous quitterai plus, m'écriai-je, en m'efforçant de le ramener vers la berge.

Il fit un effort pour se dégager.

— Mais tu n'as donc pas compris, malheureux, que j'étais perdu ! s'écria-t-il ; je ne peux plus faire honneur à ma signature ! que maudit soit le jour où j'ai appris à la mettre sur le papier ! Tant que je n'ai pas su l'écrire, j'ai gardé ma réputation fidèlement ; je ne l'ai pas engagée sur ces billets, que Dieu confonde ! mais à cette heure la chose est faite, il n'y a plus à reculer, faut être banqueroutier ou mort ; c'est choisi ! ne m'ostime pas, Pierre Henri ; je suis dans un moment, vois-tu, où rien ne m'arrêterait ; je suis capable de tout. Au nom de Dieu ou au nom du diable ! laisse-moi, laisse-moi !

Il se débattait avec rage ; malgré la résistance, il allait m'échapper, quand Geneviève lui jeta les deux bras autour du cou et s'écria :

— Mauricet, pensez à vos enfants !

Ce fut comme un coup de massue. Le malheureux poussa un gémissement ; je le sentis chanceler et il tomba assis sur la grève.

Nous entendîmes qu'il pleurait. Geneviève se mit à genoux d'un côté, moi de l'autre, et nous commençâmes à l'encourager en pleurant avec lui ; mais je ne trouvais rien de bon à lui dire, tandis que chaque mot de Geneviève lui allait jusqu'au cœur.

Il n'y a que les femmes pour cette science-là. Le maître compagnon, tout à l'heure si terrible, n'était plus qu'un enfant incapable de résister.

Il nous raconta, en sanglotant, tout ce qu'il avait souffert depuis huit jours qu'il commençait à voir clair dans ses affaires ; je compris alors que son incapacité à tenir des comptes avait été la véritable cause de sa ruine.

Emporté par le courant des entreprises, rien ne l'avait averti du danger et il ne l'avait connu qu'en faisant naufrage.

Je profitai de cette même ignorance pour persuader à Mauricet que tout n'était point désespéré, que sa situation offrait des ressources qu'il ne connaissait pas lui-même, et qu'il s'agissait seulement de la débrouiller.

Le maître compagnon était comme tous ceux qui affectent de mépriser l'écriture et les chiffres ; au fond, il leur croyait une sorte de puissance secrète à laquelle tout devait céder. Il me crut donc sans trop de difficulté.

Nous réussîmes à le ramener chez nous, sinon consolé, du moins raffermi.

A la vérité, le péril n'était que reculé. Je savais que dès le lendemain les mauvaises pensées allaient revenir. Je craignais surtout l'espèce de honte que donnent ces suicides manqués. De peur de laisser croire qu'on a été lâche, on revient à son idée première avec acharnement ; on regarde la mort comme le seul moyen de prouver son courage, et l'on met de l'amour-propre à se tuer.

J'avertis Geneviève qui promit de veiller sans lâche. A vrai dire, elle seule pouvait le faire, sans irriter Mauricet ; les braves cœurs n'ont de force ni contre les femmes ni contre les enfants.

Quant à moi, j'avais à voir ce qu'on pouvait faire pour éviter une débâcle. Je passai une partie de la nuit à établir le bilan du maître maçon, en me servant de ses actes et de ses renseignements ; mais j'eus beau retourner les chiffres et refaire les calculs, le déficit restait toujours à peu près le même.

En continuant l'affaire engagée, il y avait bien chance de rattraper le tout et d'étaler, comme on dit dans le jargon du métier ; mais pour cela il

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite.)

Là, par bonheur, nous reconnûmes le maître compagnon qui suivait les maisons. Il marchait d'un pas tantôt vif, tantôt ralenti, en faisant des gestes et en parlant tout haut ; mais nous ne pouvions entendre ce qu'il disait.

Il suivit plusieurs rues au hasard, revenant parfois sur ses pas, comme un homme qui ne prend pas garde à sa route. Enfin il atteignit les halles, et, de là, se dirigea vers les quais.

Arrivé au pont du Châtelet, il s'arrêta encore, puis tourna brusquement vers une des cales qui descendaient à la rivière.

Geneviève me serra le bras avec un cri étouffé. La même pensée nous était venue à tous deux. Nous courûmes ensemble vers la berge.

La nuit était devenue plus noire ; Mauricet glissait devant nous comme une ombre ; il s'enfonça sous une des arches du pont.

marquées par la fraude, par un faux en écriture publique.

Le résultat du vote dans la ville d'Auch fut en effet annoncé par l'adjoint, partisan et ami de M. David; le résultat portait le chiffre 378 voix. Le lendemain, le bruit commença à se répandre que le chiffre réel n'était pas 378, mais 328 seulement.

La commission de recensement n'ajoute point foi au procès-verbal du dépouillement des votes qui avait été produit tardivement. Elle s'en tient au chiffre de 378 qui avait été proclamé le soir même du scrutin et envoyé à la préfecture sous le sceau de la mairie.

Aucune explication satisfaisante n'a été fournie sur ce changement de chiffre, et l'on est en droit de dire qu'il a été le résultat d'une fraude. (Très-bien, très-bien à droite.)

La morale de cette élection et de quelques autres a été celle-ci : grâce à l'intolérance du parti républicain, les membres de la minorité, d'abord divisés et blessés dans la lutte électorale, se sont rapprochés. L'orateur ajoute qu'il a, quant à lui, incliné son drapeau dans une pensée de conciliation.

Un membre à gauche. — Le drapeau de Sedan!

M. Paul de Cassagnac répond que le drapeau de Sedan vaut mieux que le drapeau rouge. (Applaudissements à droite.)

Oui, l'intolérance républicaine a fait à droite une cohésion complète. Tous ses membres, aujourd'hui, sont debout contre l'ennemi commun : la République! (Vifs applaudissements à droite. — Protestations à gauche et cris : A l'ordre!)

M. le président dit que la République est le gouvernement légal de la France et que de telles paroles sont un outrage : il invite l'orateur à les rétracter.

M. Paul de Cassagnac dit qu'on ne doit pas confondre la France qui parle par les tribunes avec une Assemblée qui se prononce à une voix de majorité. Il ajoute que si sa pensée devait être interprétée comme allant jusqu'au Président de la République, auquel il garde respect et fidélité, il retire ses paroles. Sinon, non. (Exclamations à gauche.)

M. le président dit que l'orateur vient de réitérer et d'aggraver son outrage : il le rappelle à l'ordre, et il fait preuve de modération en ne demandant pas à la Chambre d'appliquer des pénalités plus graves. Il est impossible de laisser insulter à la tribune le gouvernement que la dernière Assemblée a constitué et que la France a consacré d'une manière si éclatante par les dernières élections. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

M. le ministre de la justice répond à l'accusation de pression électorale qui a été portée contre le gouvernement. Cette accusation serait bien grave, si elle était justifiée, mais elle repose sur des assertions bien fragiles. (Bruit à droite.)

L'orateur déclare qu'il ne répondra pas à des accusations qui ne l'atteignent pas. (Applaudissements à gauche.) Il suffira de dire qu'on a voulu se glisser entre le ministère et le Président de la République. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs. — Bruit à droite.)

M. le Président de la République ne s'est pas placé sur le terrain où M. de Cassagnac s'est placé lui-même. Le Président a adopté la République. (Très bien! très-bien!)

Voulant garder la situation qu'il occupe, il ne peut accepter les conseils de ceux qui veulent l'en chasser. (Applaudissements à gauche. — Bruit à droite.)

M. le duc de La Rochefoucauld dit que ses amis ont nommé le Président de la République contre lequel le ministre de l'intérieur a voté. (Bruits divers.)

M. Robert Mitchell demande que le ministre explique la nomination d'un maire partisan de la Commune. (Nouveau bruit.)

M. le ministre de l'intérieur dit que le Président a accepté M. David comme maire d'Auch : s'il est vrai que M. David ait pris une part quelconque à la Commune, qu'on le prouve; mais on ne l'a pas prouvé. On a apporté une manifestation du conseil municipal d'Auch, demandant qu'on entrât dans les voies de conciliation. Bien d'autres que M. David ont conçu la même pensée. (Bruits divers.) Bien des âmes ont été troublées par les funestes événements d'alors et ont conçu de semblables illusions. (Nouveau bruit. — Protestation à droite.)

M. Janvier de la Motte dit que c'est excuser la Commune.

M. le ministre répond que personne, en France, ne croira qu'il excuse la Commune. (Bruit à droite.)

En premier lieu, il est établi que le Gouvernement n'est pas intervenu dans l'élection. En second lieu, on ne séparera pas le Président de la République de ses ministres. (Applaudissements à gauche.)

M. Paul de Cassagnac dit qu'on l'a accusé de vouloir se glisser entre le Président de la République et son ministère. M. le ministre de l'intérieur doit se féliciter d'avoir eu l'occasion de démentir des bruits de dissentiments qui sont rapportés par les journaux étrangers.

Le parti qui voudrait chasser le Président de son siège avant l'heure légale serait un parti de factieux. L'orateur et ses amis obéiront jusqu'à la dernière heure à la Constitution et au maréchal. Ils mettront de côté leurs espérances jusqu'à l'heure où elles seront permises. (Très-bien! à droite.)

Je ne reviendrai pas sur les paroles émuës et attendries que M. le ministre a prononcées sur les hommes de la Commune. (Violentes protestations à gauche.)

M. le président. — Je ne puis laisser travestir les paroles du ministre.

M. Paul de Cassagnac. — Le temps a produit chez M. le ministre des modifications qu'il ne produit pas chez nous; M. le ministre dit que le maréchal ne se séparera pas de lui, cela nous est égal; mais si cela arrivait, la France ne serait pas en péril et tout un groupe d'hommes de toutes les fractions de droite serait prêt à fournir un nouveau ministère.

M. Escanyé. — (La clôture! la clôture!) — Il descend de la tribune.

M. Peyrusse défend son élection.

M. Escanyé. — La clôture! la clôture! — Il descend de la tribune.

M. Luro demande une enquête parlementaire.

M. Escanyé. — La clôture! la clôture! — Il descend de la tribune.

La demande d'enquête est mise aux voix et repoussée.

Les conclusions du bureau tendant à l'invalidation sont mises aux voix; il est procédé à un scrutin dont voici le résultat :

Nombre des votants, 496; majorité absolue, 249; pour, 334; contre, 162.

Les conclusions sont adoptées.

M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia. — M. le ministre de l'intérieur nous dit qu'il a connu des membres de la droite ayant partagé les idées de M. David sur la Commune; je le somme, au nom de la justice, de déclarer quels sont ces membres. J'ai fait partie de l'Assemblée, et je déclare qu'aucun des membres de la droite n'a eu de semblables sentiments.

M. de Marcère. (Voix à gauche : Ne répondez pas.) — Je n'ai pas voulu, dans mon discours, m'occuper de M. de La Rochefoucauld; je n'ai pas accusé les membres de la droite d'avoir pactisé avec la Commune; mais des personnes très-honorables ont cru qu'il était bon de rechercher la conciliation. (Interpellation à gauche.)

M. Tirard. — Où étiez-vous à ce moment? (Bruit prolongé.)

M. de Marcère. — Je suis étonné qu'après l'allocation de M. Paul de Cassagnac, M. de La Rochefoucauld n'ait pas trouvé d'autres explications à me demander. (Salve d'applaudissements à gauche.)

M. Gambetta déclare, comme président de la commission du budget, que cette commission ne fait pas d'opposition aux projets de M. Paul Bert.

M. Pascal Duprat demande que ces projets soient mis à l'ordre du jour de lundi.

M. Keller déclare que ses amis et lui ont pu voter et pourront voter encore avec M. Paul de Cassagnac, mais je dois déclarer que notre collègue n'avait pas mandat d'affirmer l'union des différentes parties de la droite. (Applaudissements prolongés à gauche.) Toutes les fois que nous défendrons les intérêts de la société, j'espère que nous trouverons des auxiliaires nombreux, mais nous tenons à garder notre indépendance, et nous ne voulons pas de confusion. (Salve d'applaudissements à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. — Il n'y a là qu'un malentendu; M. Keller s'est mépris sur le sens de mes paroles; il ne peut y avoir entre les royalistes, les orléanistes et les impérialistes, accord sur le terrain politique, mais ils seront unis sur le terrain de la préservation sociale (Hilarité à gauche) et dans la lutte contre la Révolution qui siège sur ces bancs. (Protestations à gauche.)

M. le président. — Les dernières paroles de l'orateur n'atteignent personne dans cette Chambre. (Bravos à gauche.)

Comme nous l'avons dit, les obsèques de M. Casimir Périer ont eu lieu samedi matin, à dix heures, au milieu d'un concours considérable d'hommes politiques, de fonctionnaires et d'amis du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Thiers, Bersot, directeur de l'École normale, représentant l'Institut; et Duclerc, vice-président du Sénat. Le deuil était conduit par MM. Jean et Pierre-Casimir Périer, fils du défunt, Louis de Ségur, son gendre, M. Paul Périer, son frère, et M. le duc d'Audoubert-Pasquier, son beau-frère.

Les honneurs étaient rendus par un bataillon du 404^e de ligne.

A l'église de Saint-Pierre de Chaillot, l'abbé Etienne-du-Mont, qui avait porté à M. Péladie et lui avait administré les derniers sacrements au moment de sa mort.

On lit dans le Reichsbote, journal prussien conservateur protestant :

« Jamais nation n'a tant reculé que la nation allemande pendant ces cinq dernières années. Rappelons-nous ce temps où nous ramions de France des trains entiers remplis d'or et d'argent, et regardons ce que nous sommes devenus maintenant. La France prospère et fait des affaires brillantes; chez nous les affaires sont nulles, la misère frappe à toutes les portes, la situation de Philadelphie a constaté aux yeux du monde entier notre profonde décadence au point de vue de l'économie sociale! »

Le Reichsbote voudrait-il dire que bien mal acquis ne profite jamais?

On avait annoncé que l'affaire de M. Rouvier, prévenu d'outrages publics à la morale, avait été avancée d'un jour, et fixée au 13 juillet, au lieu du 13.

Le bruit court que ce changement de date aurait eu lieu sur la demande même de M. Rouvier, frappé d'une certaine coïncidence de nombres.

Le fait dont on l'accuse s'est passé le 13 avril; l'instruction a été commencée le 13 mai; l'autorisation de poursuites a été votée le 13 juin; M. Rouvier ne voulait pas être jugé le 13 juillet.

M. Rouvier aurait-il la superstition du nombre 13? En sa qualité de libre-penseur, il peut, en effet, n'être pas affranchi de ce préjugé.

Le conseil de défense, réuni sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, a décidé que les villes d'Arras, de Cambrai et de Saint-Omer seraient déclassées comme places de guerre.

La citadelle d'Arras n'est pas comprise dans la mesure; l'école régimentaire de génie y est maintenue.

Il se confirme que M. le vice-amiral Rouvier abandonnera le commandement en chef de l'escadre d'évolutions vers le mois d'octobre prochain, c'est-à-dire après la clôture de

fallait de l'argent ou du crédit, et où en trouver?

J'essayai pourtant de redonner de l'espérance à Mauricet, je m'efforçai de lui prouver, en présentant la chose du bon côté, que tout pouvait se réparer avec un peu de bonheur et beaucoup d'activité.

Je promis de me mettre en campagne dès le lendemain pour m'y employer.

Le maître maçon m'écouta d'un air sombre, sans contredire, mais sans croire. Il était à ce point où les paroles ne peuvent plus rien, et où il faut une bonne fortune pour vous relever.

Je la lui promettais, sans y compter beaucoup moi-même. J'avais beau me creuser le cerveau, aucun moyen ne se présentait.

J'essayai pourtant dès le lendemain, mais toutes mes tentatives furent inutiles; je fus renvoyé de l'un à l'autre avec force rebuffades.

En me voyant prendre tellement à cœur les affaires de Mauricet, on m'y croyait intéressé, et je me nuisais sans le servir.

Cependant je persistai, décidé à remplir mon devoir jusqu'au bout. Le maître maçon étant tombé dans un découragement muet, on ne pouvait attendre de lui aucune recherche, ni aucun effort. Quand j'essayais de le remettre sur pied, il me disait simplement :

— J'ai les jarrets coupés, laisse-moi où je suis!

Et je ne pouvais rien obtenir autre chose. J'étais au bout de mes imaginations, et je ne savais plus à quel patron me vouer, quand je me souvins du riche entrepreneur, qui m'avait autrefois encouragé à m'instruire; j'y avais souvent pensé dans mes propres embarras, mais sans vouloir lui demander secours.

Je me rappelai toujours notre première entrevue, dans laquelle il m'avait prouvé que la réussite était la récompense du zèle et du talent; aller lui avouer après cela qu'on avait échoué, c'était convenir qu'on s'était montré négligent ou incapable; à tort ou à raison, j'avais toujours reculé pour mon compte devant cette confusion; pour Mauricet j'eus moins de scrupules.

Je craignais que le millionnaire n'eût oublié ma figure; mais dès le premier coup d'œil il me reconnut. C'était déjà quelque chose; cependant je me troublai quand il fallut dire le motif de ma visite.

J'avais bien préparé mon discours; mais, au moment de le débiter, je m'embrouillai; l'entrepreneur comprit que j'étais dans de mauvaises affaires, et que je venais lui demander de l'argent.

Je le vis froncer le sourcil et serrer les lèvres comme un homme qui se met en défiance; cela me redonna subitement du courage.

— Faites attention que je ne viens point pour

moi, m'écarterai-je, mais pour un brave compagnon, qui m'a quasiment servi de père, et que vous connaissez, le père Mauricet. Ce qu'il vous demande, ce n'est ni une avance, ni un sacrifice; mais seulement de lui sauver la honte d'une faillite, sans vous faire tort. Il s'agit d'une bonne action qui ne vous rapportera rien peut-être, mais qui ne doit non plus rien vous coûter.

— Voyons, dit l'entrepreneur, qui continuait à me regarder.

Je lui expliquai alors rapidement toute l'affaire, sans faire de phrases, mais sans perdre le fil de mon discours, et comme un capitaliste qui discute avec son égal. La force de la volonté m'avait élevé au-dessus de moi-même.

Il écouta tout, me fit plusieurs questions, demanda les pièces justificatives et me renvoya au lendemain.

Je m'en allai, n'ayant plus d'espoir. La chose me semblait trop claire pour qu'on remit sa réponse, si l'on eût voulu accepter.

Cet ajournement n'avait certainement d'autre but que de donner au refus une apparence de réflexion.

Je retournai pourtant à l'heure convenue.

— J'ai examiné l'affaire, me dit l'entrepreneur, vos calculs sont justes, je me charge de tout; vous pourrez dire à Mauricet de venir me voir, c'est un brave homme, et nous lui trouverons un emploi dont il sera content.

XI.

Après le départ de l'ami Mauricet, je m'occupai de terminer mes propres affaires. La justice avait enfin prononcé, et je pus me libérer.

Liquidation faite, il ne me resta que du papier timbré! J'avais satisfait à tous mes engagements; mais je me trouvais pour la seconde fois ruiné.

J'allais encore reprendre la truelle, quand un architecte sous lequel j'avais travaillé me proposa de quitter Paris et d'aller m'établir à Montmorency. Il m'y assurait des travaux pour la saison, et promettait de me pousser.

— Le pays est bon, me dit-il, et n'a qu'un maître maçon, habile ouvrier, mais brutal, et dont on se sert faute de mieux. Avec un peu d'efforts, la meilleure partie du travail vous tombera. Ici vous végétez toujours entre les gros entrepreneurs qui vous étouffent; il vaut mieux être un arbre parmi les buissons qu'un buisson dans le forêt.

Je sentais trop bien ces raisons pour hésiter; tout fut bientôt conclu. L'architecte me mena aux lieux, m'expliqua ce que je devais faire, et je partis à Paris pour chercher Geneviève.

(La suite au prochain numéro.)

Inspection générale des bâtiments placés sous ses ordres.
M. le vice-amiral Jauréguiberry succède à M. le vice-amiral Roze.

L'Officiel vient de publier la liste des candidats admissibles à Saint-Cyr. Nous apprenons que l'Ecole préparatoire des Pères de Toulouse a obtenu cette année-ci un brillant succès. Sur trente-sept candidats présentés par l'Ecole de l'Immaculée-Conception, trente-un ont été déclarés admissibles. Ce succès dépasse même celui de l'année précédente.

Etranger.

Evénements d'Orient.

Informations des journaux anglais.

Le Times publie les dépêches suivantes, reçues de Vienne :

Les deuxièmes réserves sont parties de Belgrade. La ville a presque l'aspect d'un désert. Les rues sont d'une tristesse accablante et l'on ne voit plus personne dans les cafés, à l'exception des vieillards et des invalides.

La plus grande confiance semble animer l'esprit des Serbes; mais les communications avec le siège de la guerre sont rares, et une grande distance sépare la ville des lieux où l'on se bat. Cependant, les autorités serbes ont la plus grande confiance dans le commandant en chef qu'elles représentent comme occupant le chemin de Nich à Widin et à Sofia.

Les Turcs ont été repoussés à trois fois différentes; mais ils ont brûlé un village et fait éprouver une perte sérieuse aux Serbes.

Le 4, la division Alimpitz a traversé la Drina à Sabatz; une colonne turque, accourue de Bjelina, les a pris en flanc, mais elle a été repoussée jusque dans ses retranchements, laissant sur le terrain 80 tués et 240 blessés.

Nous reproduisons ici un résumé de la lettre du correspondant du Daily-News du 8 juillet :

« Je me propose, dans cette lettre, de donner quelques détails additionnels pour montrer ce qu'a pu commettre une bande de sauvages lâchés au milieu des doux et pacifiques Bulgares.

Les journaux de Constantinople ont reçu une quantité de correspondances sur ce qui s'est passé dans cette malheureuse province, mais ils n'osent pas les publier. Le gouvernement, niant avoir reçu des rapports à ce sujet, déclare que tout est faux.

Le Courrier d'Orient n'a pas été supprimé pour avoir attaqué le défunt ministre de la guerre, comme on l'a prétendu, mais en réalité pour avoir publié une lettre racontant les horreurs commises en Bulgarie. Du reste, les ministres turcs auraient-ils connu ce qui s'est passé dans cette province, qu'ils auraient également nié... Quarante jeunes filles ont été brûlées vives dans une grange, après avoir été violées.

Cette nouvelle n'a jamais été démentie... La vente des enfants bulgares se fait sur une si grande échelle qu'à Philippopolis les jeunes filles sont vendues pour trois ou quatre francs pièce... Quelques-uns évaluent à 12,000, d'autres à 25,000 le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants massacrés dans la province. Le pays est plein de maraudeurs qui prélèvent de lourdes rançons en menaçant les riches chrétiens de les dénoncer comme insurgés. Les habitants craignent d'aller dans les champs, la moisson est perdue. On arrête tous les gens aisés... Les dommages matériels sont incalculables.

La population d'un village refuse-t-elle de livrer ses armes, elle est massacrée, les maisons sont saccagées et incendiées; la plupart des jeunes filles sont violées ou vendues pour le harem; les enfants sont enlevés pour être convertis à l'islamisme ou vendus comme esclaves. Ces horreurs sont commises sous les yeux des autorités civiles et militaires... Les imams prêchent la guerre sainte. Tout musulman, dit le vice-consul anglais à Philippopolis, qui tue un prêtre et 33 chrétiens a une place dans le paradis... 150 prisonniers amenés tout enchaînés à

Philippopolis ont été à moitié assommés par la populace, à coups de pierres et de bâtons.

RUSSIE.

On télégraphie de Lemberg (Gallicie), au Lloyd de Pesth :

D'après un télégramme adressé au Dziennik, un corps d'armée russe fort de 50,000 hommes, avec parc d'artillerie complet, est arrivé à Luck, station du chemin de fer sur la ligne Brody-Lemberg, sur le territoire russe.

Sont arrivés également 40 wagons remplis de Cosaques, qui ont occupé les stations entre Zitomier et Racziwilow (cette dernière localité est la première station russe après la frontière gallicienne).

Voici en quels termes l'Agence générale russe, qui passe pour refléter la pensée du prince Gortschakoff, apprécie la situation faite à l'Europe par la guerre turco-serbe :

Le déplorable conflit armé, gros de complications de tout genre, que la diplomatie russe signale depuis des années, et qu'elle a tout fait pour conjurer en conviant à cette œuvre de préservation générale toutes les grandes puissances, ce conflit redoutable a commencé.

Quand en pareil cas le premier coup de canon est parti, il est toujours difficile de prévoir quand et où sera tiré le dernier. Il n'aurait dépendu que de la Porte que l'insurrection de l'Herzégovine se fût terminée pacifiquement et avantageusement pour tous. La Porte avait là une rare occasion de profiter de l'appui de toute l'Europe et de se l'assurer pour l'avenir. Il n'a également dépendu que de l'Angleterre que cette crise, commencée entre souverain et sujets, ne dégénérât pas en conflit armé entre suzerain et vassaux.

Il dépend peut-être encore d'elle, — qui seule fait opposition aux autres puissances, — que ce conflit ne dégénère à son tour en une guerre générale entre les chrétiens d'Orient et les Turcs. Mais qu'elle le sache bien, si elle continue son opposition égoïste et ne se rallie pas à l'Europe dans une commune résolution de paix et d'équité pendant qu'il en est temps encore, demain ce sera trop tard, car demain peut amener la plus terrible des conflagrations dont l'histoire ait jamais été témoin, celle d'une lutte d'extermination entre le monde musulman et le monde chrétien, lutte dont l'Angleterre serait la première victime.

Elle a beau faire en effet, et beau s'appeler en Europe puissance musulmane par excellence, elle sera toujours en Asie la première puissance chrétienne dont le joug pèse sur des millions de vrais musulmans, et comme telle la première en cause et la première assaillie. Ce sont là des vérités qu'on connaît fort bien à Bombay, mais dont un regrettable aveuglement empêche les sphères officielles de Londres de se rendre compte.

Il est pourtant dans d'autres sphères des esprits, en Angleterre, qui voient plus clair et qui cherchent de tous leurs efforts à réagir contre les fatales erreurs d'une politique traditionnelle surannée et à l'empêcher d'entraîner à sa perte la puissance britannique.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XXVI.

LES ÉLÈVES TROMPETTES.

A la fin de juin 1826, la Mairie de Saumur faisait publier l'avis suivant :

« Le Maire de la ville de Saumur prévient ses administrés qui voudraient faire recevoir leurs enfants comme élèves trompettes à l'Ecole spéciale attachée à l'Ecole royale de cavalerie, que le prospectus contenant les conditions d'admission est déposé au secrétariat de la Mairie, où communication en sera donnée à toutes personnes.

Les élèves admis reçoivent gratuitement des leçons :

- 1° De musique vocale et instrumentale;
- 2° De lecture et d'écriture;
- 3° D'armes;
- 4° D'instruction militaire, pour les mettre à même de remplir leurs devoirs comme cavaliers.

Pour être admis, il faut avoir de 14 à 18 ans, et avoir du goût pour la musique.

A la Mairie de Saumur, le 28 juin 1826.

Le Maire, C. PERSAC.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PASSAGE DE TROUPES.

Un détachement du 32^e de ligne (13 officiers, 270 hommes, 3 chevaux), allant d'Angers à Chinon, logera à Saumur jeudi 13 juillet.

MUSIQUE DU COLLÈGE.

Dimanche prochain, 16 juillet, à 8 h. 1/4 du soir, la musique du collège exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

- 1° La Voie sacrée, marche..... RYEMBAULT.
- 2° Allégo militaire..... G. FÈBRE.
- 3° La Reine Berthe, fantaisie..... TILLIARD.
- 4° Pst! Pst! mazurka..... CLODOMIR.
- 5° Coucou, polka..... HEMMERLÉ.

Cours public et gratuit de Viticulture

Professé par M. DU BREUIL,

A SAUMUR, DANS LA SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Leçons théoriques.

Mercredi 12 juillet, à 9 h. 1/2 du matin.

Entretien des vignobles. — Culture du sol. — Engrais et amendements.

Jeudi 13 juillet, à 9 h. 1/2 du matin.

Suite de l'entretien des vignobles. — Attache des ceps. — Ebourgeonnement. — Accolage des bourgeons. — Pincement. — Incision annulaire. — Rognage des bourgeons. — Effeuillement. — Renouvellement des ceps.

FESTIVAL D'ANGERS.

Les fêtes données dimanche à Angers par la société Sainte-Cécile ont été très-brillantes.

A midi et demi, la compagnie des sapeurs-pompiers et sa musique, la société Sainte-Cécile et la musique de l'Ecole primaire supérieure (pensionnat Chevrollier) recevaient à la gare les orphéons et les musiques qui devaient concourir au festival.

Les divers corps de musique se sont rendus au Jardin du Mail, en suivant la ligne des boulevards. Après la société Sainte-Cécile d'Angers et la musique municipale des pompiers, venaient la société Sainte-Cécile de Blois, l'orphéon de La Flèche, l'Ecole primaire supérieure, la musique municipale de Beaufort, l'harmonie de Corné, la fanfare de Brain-sur-l'Authion, la Société philharmonique de Mûrs, la fanfare des Rosiers, la fanfare de Saint-Saturnin, la musique municipale de Trélazé, la fanfare de Soulaines, la fanfare de Mozé.

Une foule nombreuse assistait au défilé des sociétés.

A une heure le cortège faisait son entrée au Jardin du Mail, où l'attendait la commission d'organisation du festival. Peu après, les sociétés se divisèrent : les musiques d'harmonie et les fanfares demeurèrent au Mail, pendant que les orphéons se rendaient au Grand-Théâtre.

Peut-être les deux concerts auraient-ils attiré de plus nombreux auditeurs s'il y avait eu des prix à disputer entre les émules, dit l'Union de l'Ouest.

Le Patriote avoue qu'au Jardin du Mail l'auditoire était clair-semé et que l'exécution a été moins bonne que l'an dernier.

Au théâtre, on a surtout applaudi l'orphéon de La Flèche, la société Sainte-Cécile d'Angers, la musique du 32^e de ligne et l'orphéon de l'Ecole supérieure.

La fête de nuit a été splendide. Le Jardin du Mail, la fontaine, l'hôtel-de-ville étaient magnifiquement illuminés. Partout, à l'intérieur comme aux abords du jardin, une foule animée, joyeuse, compacte.

Au centre, dans le kiosque agrandi pour la circonstance, un concert tantôt choral, tantôt instrumental, tantôt choral et instrumental à la fois, concert donné par les membres de vingt sociétés, c'est-à-dire par plusieurs centaines d'exécutants à la fois.

Les morceaux les plus remarquables, pour ne parler que des morceaux inédits, ont paru être la marche de M. Favre, Sainte-Cécile, et le Grand-Veneur, pas militaire sur un motif de chasse par M. A. Febvre.

De temps en temps, sur un point quelconque, des feux de Bengale venaient éclairer ce saisissant tableau pendant que fusées, bombes et pétards annonçaient la fête aux échos d'alentour.

La fête a été terminée à dix heures par la distribution des médailles commémoratives.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 9 juillet 1876.

Versements de 204 déposants (43 nouveaux), 25,551 fr. 89 c.
Remboursements, 3,209 fr. » c.

Dernières Nouvelles.

Enfin, le Journal officiel s'est décidé à nous faire connaître ce fameux mouvement préfectoral si souvent annoncé, si souvent retardé, et que les républicains attendaient avec tant d'impatience! Ce dernier coup de balai donné par M. de Marcère, qui allait, assurait-on, livrer tous les postes de l'administration à la République ne devait pas comprendre moins de vingt ou trente révocations et plus de quarante mutations. Eh bien! soit que M. de Marcère ait faibli au moment de l'exécution, soit qu'une volonté plus forte que la sienne ait modéré son ardeur, le mouvement n'a ni cette importance, ni cette implacable sévérité.

En tout il comprend trente noms de préfets, de sous-préfets, de secrétaires généraux ou de simples conseillers de préfecture.

Un préfet, celui de Constantine, est mis en disponibilité.

Un sous-préfet, celui de Corbeil, est remplacé sans phrases, ce qui équivaut à une destitution.

Deux sous-préfets, ceux de Milhau et de Dax, sont mis en disponibilité sur leur demande.

C'est également sur sa demande que M. de Marbotin-Sauviac, secrétaire général du Gard, est mis en disponibilité.

M. le baron Pichon, sous-préfet de Péronne, a donné sa démission.

Enfin M. Ravelet, conseiller de préfecture de la Somme, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, et ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'il soit remplacé par M. Dausse, secrétaire général du même département. Personne ne croira que ce soit sur ses instances que M. Dausse ait consenti à devenir meunier, d'évêque qu'il était.

Les autres vingt-trois nominations ne sont que de simples changements de résidence.

Hier ont été distribués à la Chambre des députés les rapports de MM. Turquet et Guichard sur l'élection de M. de Mun.

Le premier renferme les pièces justificatives. Ces rapports seront discutés jeudi.

On télégraphie de Vienne, le 8, à la Post de Berlin :

« On indique les points suivants comme ayant été discutés à la conférence de Reisch-tadt :

- 1° La question du Danube;
- 2° Le désir qu'éprouve l'Autriche de ne pas laisser former une grande Serbie;
- 3° Les démarches à faire en commun pour obtenir un armistice à un certain moment de la guerre turco-serbe. Le résultat aurait surtout un caractère dilatoire. »

Le Nouveau Tagblatt reçoit de Constantinople des nouvelles alarmantes. Il existerait dans cette ville une conspiration ayant pour but d'assassiner le sultan Mourad. 4,300 personnes seraient arrêtées. La conspiration serait le secret de tout le monde, et Mourad aurait, pour cette raison, ajourné l'investiture du sabre d'Othman.

L'Agence Mac-Lean nous communique la dépêche suivante :

« Constantinople, le 9 juillet.

« Les Serbes ayant attaqué avant-hier la batterie d'Eski-Hilisé, faisant partie des fortifications de Nowbazar, ont été repoussés après deux heures de combat et mis en déroute par nos troupes.

« Ils ont laissé sur le champ de bataille plus de 500 morts, autant de fusils et de gibernes et un nombre considérable de blessés. Notre artillerie a mis en pièces le canon que l'ennemi avait placé sur la hauteur faisant face à notre batterie.

« Dans un autre combat qui a eu lieu à Société (sic) nos troupes ont complètement défilé les Serbes, ont enlevé d'assaut leurs retranchements et se sont emparés des munitions, des armes et des canons avec accessoires qui s'y trouvaient. Les pertes des Serbes s'élèvent à 200 hommes. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

LES PRUSSIENS

LEUR IDÉAL D'AUJOURD'HUI.

Sous ce titre, l'Opinion publiera, à dater du 3 juillet, un remarquable roman satirique dans lequel le célèbre écrivain autrichien Sacher-Masoch a vigoureusement dépeint les mœurs, les aspirations de la Prusse et de l'Allemagne, depuis la dernière guerre.

Le prix d'abonnement de l'Opinion, journal de six pages, est réduit à 14 fr. par trimestre. En adressant le mandat à l'administration, 5, rue Coq-Héron, indiquer si l'on désire l'édition du soir ou celle du matin.

On peut dire que l'Univers illustré tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, confiée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 8 juillet.

Froment (Ph.) 77 k. 10 25	Huile chene. 50	—	—
2 ^e qualité. 74	Huile de lin. 50	—	—
Seigle. 75	Graine tréfle 50	—	—
Orge. 65	— Luzerne 50	—	—
Avoine (h. bar.) 50	Foin (h. bar.) 780	80	—
Fèves. 75	— Luzerne 780	75	—
Pois blancs. 80	Paille 780	70	—
— rouges. 80	Amandes. 50	—	—
Graine de lin. 70	Clre jaune. 50	250	—
Farine culas. 457	Chanvres 1 ^{re} qualité (52 k. 500)	—	—
Colza. 65	— 2 ^e —	—	—
Chevevis. 50	— 3 ^e —	—	—
Huile de noix. 50	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité	à 80
Id.	2 ^e id.	à 50
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 ^{re} id.	à 40
Id.	1875.	à 35
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id.	à 45
Id.	2 ^e id.	à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id.	à 35
Id.	2 ^e id.	à 33
La Vienne. 1874.	2 ^e id.	à 30

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1875.	1 ^{re} qualité	à 100
Champigny, 1875.	1 ^{re} id.	à 120
Id.	2 ^e id.	à 100
Id. 1874.	1 ^{re} id.	à 75
Id.	2 ^e id.	à 75
Varrains, 1875.	1 ^{re} id.	à 85
Varrains, 1875.	2 ^e id.	à 80
Bourgueil, 1875.	1 ^{re} id.	à 80
Id.	2 ^e id.	à 70
Id. 1874.	1 ^{re} id.	à 70
Id.	2 ^e id.	à 70
Restigné.	1 ^{re} id.	à 70
Chinon, 1875.	1 ^{re} id.	à 65
Id.	2 ^e id.	à 65
Id. 1874.	1 ^{re} id.	à 65
Id.	2 ^e id.	à 65

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 juil.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 —	1 — 30 — soir.	9 — 7 —	11 — 41 —
7 — 40 —			
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 —	6 — 20 — soir.	7 — 39 —	11 — 18 —

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JUILLET 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	68 1/2	17		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	641 25	11 25	
4 1/2 % jouiss. septembre.	98 35	35		Crédit Mobilier.	146 35			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	530	20	
5 % jouiss. novembre.	105 63	60		Crédit foncier d'Autriche.	460			Société autrichienne, j. janv.	530	1 25	
Obligations du Trésor, t. payé.	490			Charentes, 400 fr. p. j. août.	487 50	7 50		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	247			Est, jouissance nov.	593 50	2 50		Orléans.	319		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	490			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	980	3 75		Paris-Lyon-Méditerranée.	315		
— 1865, 4 %	505	3		Midi, jouissance juillet.	750	1 25		Est.	313 50		
— 1869, 3 %	376	3		Nord, jouissance juillet.	1205			Nord.	321		
— 1871, 3 %	346	1		Orléans, jouissance octobre.	1005	6 25		Ouest.	319 75		
— 1875, 4 %	477 50	2 50		Ouest, jouissance juillet, 65.	645	2 50		Midi.	318		
Banque de France, j. juillet.	3595			Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juil.				Deux-Charantes.	300		
Comptoir d'escompte, j. août.	665	5		Compagnie parisienne du Gaz.	1190	2 50		Yendée.	255		
Crédit agricole, 300 f. p. j. juil.	365	5		Société Immobilière, j. janv.	15	0 50		Canal de Suez.	616		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	337 50			C. gén. Transatlantique, j. juil.	315	0	2 50				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	700	20									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI.	
3 heures 8 minutes du matin, express-voiture (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.	6 — 45 —	3 heures 26 minutes du matin, direct-voiture omnibus.	8 — 20 —
9 — 1 —	1 — 37 —	9 — 41 —	12 — 38 —
1 — 37 —	4 — 10 — soir.	12 — 38 —	4 — 44 — soir.
4 — 10 —	7 — 17 —	10 — 28 —	10 — 28 —
7 — 17 —	10 — 37 —		

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur.

GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité grand assortiment d'articles en couleur, haute nouveauté : robes d'enfants, jupons, etc.

2,000 parures plissées, prix incroyable de.	1 f. 45 la pièce.
3,000 beaux bonnets à rubans de toutes couleurs, pour dames, à.	1 45 —
Beaux mouchoirs avec écusson brodé et initiales, les deux pour.	1 25 —
2,000 mètres, beaux rideaux brodés, solde, depuis.	0 70 le mètre.
Dessus d'édredon, depuis.	4 95 —
Dessus de lits, depuis.	6 50 —
Jupons plissés, de.	2 45 à 150 fr.
Plus de 2,000 belles bandes brodées, solde, depuis.	1 45 les 4 m. 20 c.
20,000 francs de riches broderies de Nancy, soldés; Mouchoirs baptiste, de.	2 45 à 150 fr. la pièce.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Dimanche 23 juillet, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE MAISON

De construction récente,

Composée de deux pièces au rez-de-chaussée, deux pièces au premier étage, caves, greniers, servitudes, et jardin contenant 5 ares; le tout sis au Pont-Foucard, rue du Bourg-Neuf.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication. S'adresser audit notaire. (289)

A LOUER

En totalité ou par parties,

Vastes appartements, caves propres au commerce des vins, greniers, écurie, remise, rue des Basses-Perrières, 3. S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire, demande un principal clerc capable.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART, Au Châlet de Cunault, près le bourg de Cunault.

Le dimanche 16 juillet 1876, à une heure après midi, M^e Méhousas, notaire à Saumur, procédera à la vente du mobilier garnissant le Châlet de Cunault.

On vendra :

Batterie de cuisine, ustensiles de ménage, vaisselle, verres, carafes, bouteilles, meubles de salle à manger, ameublement de salon, composé de divan, fauteuils, chaises, tables, glaces, pendule, rideaux, stores, lits garnis, literie, couvertures, couvre-pieds, édredons, armoires, commodes, secrétaire, tables de toilette, etc.

On paiera comptant, plus 6 p. 0/0.

A LOUER

UNE MAISON

AVEC JARDIN, Située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 17. S'adresser à M. MESLET, ferblantier, rue de la Comédie. (286)



LA FORTUNE, journal financier (7^e année), moniteur des charbonnages et de la métallurgie.

Parait tous les dimanches, en 16 pages. LISTE DE TOUTS LES TIRAGES. 3, r. d'Amboise-Richelieu, Paris.

RIELLANT

DENTISTE, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

DOCTOR IN ABSENTIA

Les personnes désireuses d'obtenir, sans déplacement, le titre et le diplôme de docteur ou de bachelier, soit en médecine, sciences, en lettres, en théologie ou philosophie, en droit ou en musique, peuvent s'adresser à Médecus, rue du Roi, 46, à Jersey (Angleterre), qui donnera gratuitement les informations nécessaires.

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général, NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes. ABONNEMENT : Un an, 12 fr. A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 85, Angers.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1871; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA RANQUE, 16, A PARIS. Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M^{me} V^e LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS. Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.